

Aperçu du marché 2007

Office fédéral des assurances privées OFAP

Juin 2008



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral des assurances privées OFAP

Introduction	2
1. Les entreprises d'assurance soumises à surveillance en Suisse (surveillance individuelle).....	3
1.1 BASES	3
1.2 LA NOTION DE SURVEILLANCE INTÉGRÉE	3
1.3 FONCTION DE GARDE-FOU DE LA SURVEILLANCE.....	3
1.3.1 Provisions techniques et fortune liée.....	4
1.3.2 Exigences en matière de capital.....	4
1.4 APERÇU DES INDICES.....	5
1.5 TENDANCES ET ÉVOLUTIONS	5
1.5.1 Provisions techniques.....	5
1.5.2 Fortune liée.....	7
1.5.3 Indices relatifs aux placements	9
1.5.4 Indices relatifs aux fonds propres.....	10
1.5.5 Solvabilité I	11
1.5.6 Primes brutes acquises	11
1.5.7 Autres chiffres indicatifs des assureurs dommages et des assureurs-vie	12
1.6 RATIOS SST (TEST PILOTE DU SST 2007)	12
2. Les groupes d'assurance assujettis à la surveillance en Suisse (surveillance des groupes)	14
2.1 REMARQUES GÉNÉRALES.....	14
2.2 NORMES INTERNATIONALES DE PRÉSENTATION DES COMPTES	15
2.3 SOLVABILITÉ I ET PRÉPARATIFS EN VUE DU SST.....	16
2.4 APERÇU DES DIVERS CHIFFRES INDICATIFS	17
2.5 TENDANCES ET ÉVOLUTIONS SUR TROIS ANS.....	18
2.5.1 Provisions techniques.....	18
2.5.2 Chiffres clés indicatifs concernant les activités de placement	19
2.5.3 Chiffres indicatifs concernant les fonds propres.....	21
2.5.4 Primes brutes acquises	24
3. Annexes relatives à la surveillance individuelle	25

Introduction

A la différence des éditions précédentes, le rapport annuel 2007 de l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) est publié en deux étapes: la première partie, qui relate les activités menées durant l'année écoulée, a été présentée à l'occasion de la Conférence de presse annuelle de l'Office, le 17 avril 2008. La seconde partie, soit le présent document, basée sur les rapports annuels 2007 des entreprises et des groupes d'assurances soumis à surveillance, est destinée à être publiée sur notre site en juin 2008.

Les chiffres présentés ci-après ont été tirés des rapports remis par les entreprises jusqu'au 30 avril 2008 concernant l'exercice 2007. Ils ne comprennent donc pas les chiffres 2007 des réassureurs, attendus pour le 30 juin 2008. Les données concernant les groupes d'assurances se basent pour l'essentiel sur les rapports de gestion publiés par les entreprises.

Après une présentation et un commentaire des chiffres tirés de la surveillance individuelle des entreprises, on passe à l'analyse des chiffres collectés dans le cadre de la surveillance des groupes.

Le tableau de l'annexe I montre le nombre de compagnies d'assurance et de réassurance soumises à la surveillance de l'OFAP. Elles comprennent également les caisses maladie de droit public, soumises à la surveillance de l'OFAP pour les assurances complémentaires privées.

L'annexe II contient une série de définitions pouvant aider à l'interprétation des chiffres tirés de la surveillance individuelle.

1. Les entreprises d'assurance soumises à surveillance en Suisse (surveillance individuelle)

1.1 Bases

Les chiffres cités dans la partie surveillance individuelle, tirés des comptes annuels 2007, se basent sur les rapports remis à l'OFAP jusqu'au 30 avril 2008 par les assureurs et les caisses-maladie soumis à la surveillance, conformément à l'article 25 de la loi sur la surveillance des entreprises d'assurance. Les indications concernant la fortune liée des assureurs directs et des caisses-maladie proviennent de rapports distincts. Les compagnies ne pratiquant que la réassurance ont jusqu'au 30 juin 2008 pour remettre leurs rapports et leurs chiffres ne sont donc pas pris en compte dans le présent document. Pour ce qui est des comparaisons avec les exercices 2005 et 2006, nous nous appuyons sur les rapports contrôlés par l'OFAP concernant les comptes annuels, le calcul de la solvabilité I et la fortune liée, ainsi que sur notre publication annuelle «Les institutions d'assurance privées en Suisse».

Les rapports établis pour les sociétés individuelles domiciliées en Suisse se fondent sur les comptes annuels statutaires. Les succursales de sociétés étrangères qui n'établissent pas de comptes annuels propres ou les caisses-maladie gérant des assurances complémentaires privées soumettent quant à elles leurs comptes à l'OFAP sous une forme abrégée.

Les chiffres remis jusqu'au 30 avril 2008 par les sociétés d'assurance soumises à surveillance n'ont pour certains pas encore été approuvés par leur assemblée générale.

1.2 La concept de surveillance intégrée

La surveillance vise en premier lieu à protéger les assurés du risque d'insolvabilité de l'assureur. Si elle peut limiter au maximum ce risque, elle ne peut toutefois l'exclure totalement.

C'est dans ce contexte qu'il faut considérer la notion de surveillance intégrée: elle comporte tout d'abord un volet traditionnel touchant à la solvabilité I (exigences de capital simplifiées, liées au volume d'affaires) aux provisions techniques, à la fortune liée et aux directives en matière de placements, aux règles applicables aux différentes branches d'assurance, à l'établissement des rapports, etc.

A cela vient s'ajouter un volet quantitatif, qui comprend en particulier le test suisse de solvabilité SST. Le volet qualitatif, enfin, porte sur les domaines de la gouvernance d'entreprise, de la gestion des risques et du controlling interne mais également sur la révision interne et externe, le travail de l'actuaire responsable, les placements, et divers autres processus.

1.3 Fonction de garde-fou de la surveillance

Il est essentiel que les différents volets de la surveillance, à savoir le volet traditionnel, le volet quantitatif et le volet qualitatif conservent chacun une approche qui lui est propre. Ainsi, la surveillance traditionnelle obéit à des règles immuables, alors que dans la surveillance quantitative et qualitative, on procède en fixant des objectifs que les sociétés d'assurance mettent en œuvre en ciblant leur action sur la maîtrise des risques. La mise en œuvre des objectifs fait l'objet d'un contrôle itératif par l'organe de surveillance. Les sociétés d'assurance sont responsables de la mise en œuvre des objectifs et de leur ancrage durable dans

leurs processus internes. L'interaction entre règles immuables et objectifs à atteindre (surveillance basée sur des principes) est à cet égard essentielle.

Pour protéger les assurés du risque d'insolvabilité de leur assureur, l'OFAP dispose des instruments suivants:

1.3.1 Provisions techniques et fortune liée.

- Selon l'article 17, alinéa 1 de la loi sur la surveillance des entreprises d'assurance, les assureurs directs et les assureurs maladie, pour leurs assurances complémentaires privées, sont tenus de constituer une fortune liée couvrant les provisions techniques obligatoires. Les directives de placement (Directives de l'OFAP du 12 juin 2006 concernant les placements dans la fortune liée) précisent quelles valeurs peuvent être affectées à la fortune liée. Le débit devant être couvert comprend ainsi les provisions techniques au sens de l'article 16 LSA ainsi qu'un supplément adéquat.

1.3.2 Exigences en matière de capital

- Solvabilité I. En vertu de l'article 9 LSA, l'entreprise doit disposer d'un patrimoine suffisant et libre de tout engagement (marge de solvabilité) afin d'assurer les financements exigés par son activité. Selon l'article 22, al.1, lit. a LSA, la solvabilité des entreprises d'assurance est calculée en fonction de leur volume d'activités et mise en relation avec la marge de solvabilité disponible (fonds propres pouvant être pris en compte). En établissant la relation en pour cent entre les fonds propres admis en couverture et la marge de solvabilité exigée, on obtient le quotient de solvabilité. Celui-ci indique à hauteur de combien le débit exigé est couvert. Outre le capital actions présenté dans les boucllements statutaires et les réserves, l'entreprise d'assurance peut demander de pouvoir prendre en compte dans leur marge de solvabilité disponible d'autres éléments assimilables aux fonds propres comme la réserve de Zillmer, les provisions, les réserves d'évaluation, ainsi que les instruments hybrides.
- Test suisse de solvabilité. Le test suisse de solvabilité (SST) est un instrument de surveillance moderne, basé sur les risques, servant à déterminer le montant d'un capital cible estimé suffisant pour couvrir toutes les éventualités. Il relève d'une approche globale du bilan et suit les principes de l'évaluation proche du marché et des exigences en capital fondées sur les risques. Les principes fondamentaux régissant le SST concordent en grande partie avec ceux de la solvabilité II. Après une phase de tests, commencée en 2004, le SST est pour la première fois devenu obligatoire pour toutes les entreprises et tous les groupes d'assurance en 2008. Les évaluations SST sont publiées l'année qui suit leur réalisation. Dès 2011, toutes les entreprises d'assurance soumises à la surveillance en Suisse devront maintenir un capital cible conforme aux exigences de solvabilité SST.

Afin qu'il puisse remplir efficacement son rôle d'instrument de contrôle de solvabilité, il faut s'assurer que le SST s'accompagne d'une gestion effective et proactive des risques de la part des entreprises d'assurance et qu'il s'intègre dans une gouvernance d'entreprise équilibrée. C'est pourquoi le SST est complété par les Swiss Quality Assessments, qui examinent la gestion des risques et la gouvernance d'entreprise des entreprises soumises à surveillance.

1.4 Aperçu sur quelques chiffres-clé

(En % ou en millions de CHF)	Assureurs-vie			Assureurs dommages		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Provisions techniques (brutes)	230 852	229 971	229 042	32 873	33 280	35 799
Placements de capitaux (risque propre)	271 910	274 656	283 395	118 870	128 432	130 579
Rendement sur investissements (pour propre risque)	4,35%	3,99%	3,71%	3,03%	3,22%	5,22%
Fonds propres statutaires avant UB	8055	9335	10 281	20 402	23 888	23 173
Résultat annuel	1611	1689	1949	2477	4444	5981
Quotient de solvabilité	245,65%	250,70%	239,95%	317,23%	331,24%	275,60%
Combined ratio (brut)	n.c.	n.c.	n.c.	97,41%	87,10%	92,24%
Cost ratio (brut)	11,43%	11,34%	11,12%	22,69%	23,81%	25,17%
Primes brutes acquises (ch. du marché)	36 024	34 272	35 702	47 491	49 014	47 000

Les indices ci-dessus sont commentés en détail dans les pages qui suivent.

1.5 Tendances et évolutions

1.5.1 Provisions techniques

(En millions de CHF)		Assureurs-vie ¹		
		2005	2006	2007
	Prévoyance privée			
	<i>Capital de couverture (risque de placement et risques biométriques pour les assurances vie)</i>			
1.	Assurance de capitaux	64 718	62 907	60 697
2.	Assurance de rentes	22 286	22 527	22 539
	<i>Actifs du fonds (risque de placement chez l'assuré, risques biométriques chez l'assureur vie)</i>			
3.	Assurance vie liée à des participations	15 086	16 822	17 395
	Prévoyance collective			
	<i>Prévoyance professionnelle</i>			
4.	Avoirs vieillesse des actifs, capitaux de couverture des rentes et autres provisions techniques de la prévoyance prof. collective	120 083	118 041	118 170
	<i>Autres assurances collectives</i>			
5.	Capital de couverture autres, notamment ass. de solde de dette	20	25	38
6.	Total capital de couverture prév. privée et collective brute	222 193	220 322	218 839
7.	Report de primes	1698	1679	1643
8.	Parts d'excédents créditées	4353	4587	4474
9.	Autres provisions techniques, y c. provisions pour sinistres	2608	3383	4661
10.	Total des provisions techniques pour la Suisse, brut	230 852	229 971	229 042
11.	Part rétrocédée	2728	522	570
12.	Total des provisions techniques pour la Suisse, net	228 124	229 449	228 472
13.	Fonds d'excédents Suisse	2499	2989	3578

Ce tableau montre les affaires vies directes en Suisse des assureurs-vie suisses (sans leurs succursales à l'étranger) ainsi que celles des succursales d'assureurs étrangers en Suisse.

Le total des provisions techniques accuse d'une manière générale un léger recul, corrélé avec le recul du volume de primes au cours des années précédentes.

¹ y c. succursales de sociétés étrangères

Le recul des assurances individuelles de capitaux (ligne 1) est nettement plus marqué que dans les autres branches des assurances vie (lignes 2, 3, 4 et 5). Notre analyse du marché des assurances vie individuelles pour l'exercice 2007 livre une explication à ce phénomène: le fort recul constaté depuis 1998 dans les assurances individuelles de capitaux à prime unique se répercutera aussi en 2008 sur le montant des provisions techniques dans les assurances individuelles de capitaux. La majeure partie des polices d'assurances de capitaux individuelles à prime unique conclues entre 1994 et 1998, les années fastes, ont été conclues pour une durée de 10 ans. Or ces polices arrivent à échéance au plus tard en 2008 et devront être payées.

Contrairement à ce qui s'est passé pour les assurances individuelles classiques et la prévoyance professionnelle, il a été possible de développer encore les assurances-vie liées à des participations, sans toutefois compenser le recul enregistré dans les autres secteurs des assurances vie individuelles.

Un autre élément frappant est la diminution des parts rétrocédées (ligne 11). Celle-ci s'explique par les restructurations opérées dans la réassurance chez deux entreprises d'assurance-vie contrôlées par des sociétés étrangères.

Les efforts entrepris par les entreprises d'assurance vie pour améliorer leur solvabilité se reflètent dans l'évolution des autres provisions techniques (ligne 9). Celles-ci comprennent notamment des réserves spécifiques servant à la compensation des variations des passifs et des actifs dans le temps et peuvent être prises en compte dans le capital de solvabilité.

Une participation de 1737 millions de CHF sur le résultat de l'exercice 2007 a été affectée au fonds d'excédent (ligne 13). Le fonds d'excédents est une position actuarielle du bilan servant à réserver les parts d'excédents distribuées annuellement aux assurés. Il a également pour fonction de lisser celles-ci sur la durée et d'améliorer la transparence de la répartition. Ce lissage est dans l'intérêt des assurés car il permet de garantir un certain niveau de stabilité et de prévisibilité des parts d'excédents sur la durée des contrats.

Assureurs dommages ^{2, 3} (En millions de CHF)	2005			2006			2007		
	Primes brutes acquises	Prov. brutes p. sinistres	Taux de réserves	Primes brutes acquises	Prov. brutes p. sinistres	Taux de réserves	Primes br. ac- quises.	Prov. brutes p. sinistres	Taux de réserves
Accident	2683	9239	344	2736	9425	345	2812	10 530	374
Maladie	6092	4238	70	6252	4196	67	6265	4332	69
RC véh. autom.	2505	10 446	417	2572	10 985	427	2629	11 518	438
Autres ass. véh. autom.	2613	382	15	2660	369	14	2732	392	14
Transports	443	355	80	452	351	78	466	359	77
Inc. et domm. naturels	3429	2459	72	3457	1936	56	3476	2070	60
Responsabilité civile	1860	5040	271	1947	5267	271	1880	5767	307
Crédit et cautionnem.	185	186	101	206	213	103	249	228	91
Pertes pécuniaires	216	195	90	216	175	81	216	205	95
Protection juridique	288	313	109	311	343	110	333	376	113
Voyages	148	20	13	154	20	13	159	22	14
Total	20 462	32 873	161	20 962	33 280	159	21 217	35 799	169

D'une façon générale, les assureurs dommages ont augmenté leurs provisions pour sinistres en 2007 de 7,6% par rapport à 2006 et de 1,2% en 2006 par rapport à 2005. Si cela s'explique en partie par un accroissement du volume d'affaires, l'évolution du taux de réserves (rapport entre les provisions pour sinistres brutes et les primes brutes acquises) montre toutefois que dans certaines branches, les provisions pour sinistres ont crû plus fortement que le volume d'affaires.

1.5.2 Fortune liée

(En % ou en millions de CHF)	Assureurs-vie ⁴			Assureurs dommages ^{4, 5}		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Couverture de la fortune liée	237 708	240 001	239 543	44 695	52 769	56 882
-débit	-226 706	-228 361	-227 887	-34 739	-44 310	-45 352
Excédent	11 002	11 640	11 656	9956	8459	11 530
Excédent en % du débit	4,85%	5,10%	5,11%	28,66%	19,09%	25,42%

Chez les assureurs-vie comme chez les assureurs dommages, les provisions techniques doivent être couvertes au moyen d'actifs répondant aux directives de placement. Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les avoirs liés devant être constitués pour les portefeuilles d'assurances étrangers.

Le net accroissement du débit chez les assureurs dommages en 2006 s'explique par la nouvelle exigence légale, entrée en vigueur avec la nouvelle LSA le 1^{er} janvier 2006, selon laquelle le débit doit désormais correspondre à la valeur brute des engagements (sans déduction de la réassurance).

² Affaires directes en Suisse des assureurs dommages, sans les affaires réalisées par leurs succursales à l'étranger mais avec les affaires de succursales suisses d'assureurs étrangers, sans les caisses maladie maladie.

³ Les provisions comprennent les provisions brutes pour les cas d'assurances survenus mais non encore réglés et le capital de couverture.

⁴ y c. les succursales de sociétés étrangères

⁵ y c. les caisses maladie

Le 1^{er} janvier 2006 entrain en vigueur la nouvelle LSA (Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance). Avec les nouvelles directives de placement qui en sont dérivées, on a également introduit de nouvelles catégories de placements, raison pour laquelle la représentation suivante ne porte que sur deux ans:

a. Assureurs-vie

Fortune liée	Assureurs-vie ⁶		
		31.12.06	31.12.07
Placements pour propre risque			
Numéraire		3,64%	2,41%
Emprunts, emprunts convertibles		53,99%	55,25%
Produits structurés, dérivés de crédits		0,52%	0,80%
Autres reconnaissances de dettes		5,49%	4,95%
Actions et autre pap. val. de participation cotés		5,30%	5,56%
Biens immobiliers		12,94%	13,18%
Hypothèques		8,93%	8,69%
Placements alternatifs		4,80%	5,67%
Instruments financiers dérivés		0,02%	0,23%
Placements collectifs		2,55%	2,83%
Réglementation transitoire pour les valeurs ne pouvant plus être affectées		1,82%	0,43%
Total		100,00%	100,00%

L'allocation des actifs de la fortune liée des assureurs-vie est restée quasi inchangée en 2006 et 2007. La catégorie «Réglementation transitoire pour les valeurs ne pouvant plus être affectées» comprend les valeurs pouvant être affectées à la fortune liée jusqu'à fin 2008, mais qui ne le pourront plus sous la nouvelle réglementation.

Concernant les dérivés, il convient de remarquer que l'affectation se fait à la valeur du marché actuelle et que la valeur affectée ici ne correspond donc pas nécessairement aux expositions effectives de ces instruments. Les placements répliqués au moyen de dérivés (futures sur actions, par ex.) sont directement affectés à la catégorie de placement correspondante.

b. Assureurs dommages

Fortune liée	Assureurs dommages ^{6, 7}		
		31.12.06	31.12.07
Placements pour propre risque			
Numéraire		4,68%	5,71%
Emprunts, emprunts convertibles		54,39%	55,03%
Produits structurés, dérivés de crédits		1,39%	0,95%
Autres reconnaissances de dettes		1,70%	2,00%
Actions et autre pap. val. de participation cotés		8,00%	6,78%
Biens immobiliers		11,54%	11,01%
Hypothèques		6,35%	6,20%
Placements alternatifs		1,81%	2,06%
Instruments financiers dérivés		0,03%	0,09%
Placements collectifs		4,26%	5,98%
Réglementation transitoire pour les valeurs ne pouvant plus être affectées		1,17%	0,15%
Créances à l'encontre de réassureurs		4,68%	4,04%
Total		100,00%	100,00%

⁶ y c. les succursales de sociétés étrangères

⁷ y c. les caisses maladie

Chez les assureurs dommages également, la répartition d'actifs de la fortune liée ne s'est qu'à peine modifiée en 2007 par rapport à l'exercice précédent. Depuis le 1^{er} janvier 2006, les assureurs dommages peuvent affecter les créances à l'encontre des réassureurs à leur fortune liée, sous certaines conditions.

Concernant les dérivés, les assureurs dommages sont soumis aux mêmes règles que les assureurs-vie.

1.5.3 Indices relatifs aux placements ⁸

(En % ou en millions de CHF)	Assureurs-vie			Assureurs dommages		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Placements (pour propre risque)	271 910	274 656	283 395	118 870	128 432	130 579
Résultat des placements	11 841	10 909	10 354	3428	3978	6757
Rendement des placements*	4,35%	3,99%	3,71%	3,03%	3,22%	5,22%

*Comprend tous les placements, calculé sur des chiffres non arrondis

Chez les assureurs-vie, le volume des placements s'est globalement accru au cours des trois dernières années. Le résultat des placements s'est toutefois dégradé sur la même période, conduisant à des rendements toujours moins élevés.

Chez les assureurs dommages, en revanche, le résultat des placements s'est globalement amélioré: en 2007, il s'était accru d'environ 70% par rapport à 2006. Abstraction faite des résultats enregistrés par un grand assureur de dommages, dus à des circonstances particulières, le rendement des capitaux sur l'année 2007, tous assureurs confondus, se situe aux alentours de 3.63% .

a. Assureurs-vie

Combinaison de placements	Assureurs-vie ⁹		
	31.12.05	31.12.06	31.12.07
Placements pour propre risque			
Terrains et constructions	10,53%	10,37%	10,33%
Placements dans des entreprises liées et des participations, ainsi que placements chez des actionnaires	5,83%	5,27%	4,22%
Actions, autres papiers valeurs sans revenu fixe et parts dans des fonds de placement	9,30%	10,38%	11,35%
Placements à revenu fixe	51,10%	54,11%	55,31%
Créances hypothécaires	8,54%	8,29%	7,84%
Prêts et créances inscrites dans des livres de dettes publiques	7,34%	6,73%	6,05%
Autres placements de capitaux ¹⁰	7,36%	4,85%	4,90%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Chez les assureurs-vie, les placements en capitaux pour propre risque représentent environ 90 % de la somme du bilan. La position la plus importante, à savoir les placements à revenu fixe, représente plus de 50 % de ces placements. Si l'on y ajoute les créances hypothécaires, la part des placements à revenu fixe approche les deux tiers des placements de capitaux, soit environ 60% de la somme du bilan. La part des actions et des

⁸ Sans les succursales d'assureurs étrangers et sans caisses maladie

⁹ Sans les succursales d'assureurs étrangers

¹⁰ Sont compris notamment les prêts sur police et les avances sur prestations d'assurance, les dépôts à terme et autres placements similaires, les dépôts auprès des institutions d'assurance cédantes et les autres placements de capitaux.

autres papiers valeurs sans revenu fixe (y c. parts dans des fonds de placement) s'accroît graduellement, au point de dépasser celle des terrains et des constructions. Mais la branche est très loin de détenir les parts en actions des années 2000 et 2001, qui étaient deux fois plus importantes.

b. Assureurs dommages

Combinaison de placements	Assureurs dommages ^{11, 12}		
	31.12.05	31.12.06	31.12.07
Placements pour propre risque			
Terrains et constructions	5,37%	4,99%	4,87%
Placements dans des entreprises liées et des participations, ainsi que placements chez des actionnaires	33,52%	30,64%	28,52%
Actions, autres papiers valeurs sans revenu fixe et parts dans des fonds de placement	6,79%	7,74%	8,36%
Placements à revenu fixe	37,45%	39,28%	41,24%
Créances hypothécaires	2,84%	2,84%	2,98%
Prêts et créances inscrites dans des livres de dettes publiques	5,87%	7,89%	8,46%
Autres placements de capitaux ¹³	8,16%	6,62%	5,57%
Total	100,00%	100,00%	100,0%

Chez les assureurs dommages aussi, les placements à revenu fixe constituent la catégorie la plus importante dans la combinaison de placements et ont encore gagné en importance ces trois dernières années. Si la catégorie «Placements dans des entreprises liées et des participations, ainsi que placements chez des actionnaires» est si importante, c'est qu'une très grande partie de ces placements échoit à des assureurs dommages fonctionnant comme une maison-mère et détenant des participations dans des entreprises d'assurance. Ici aussi, la part des actions et des autres papiers valeurs sans revenu fixe s'accroît continuellement, mais se situe à des niveaux bien moins élevés que chez les assureurs-vie.

1.5.4 Indices relatifs aux fonds propres

(En % ou en millions de CHF)	Assureurs-vie ¹¹			Assureurs dommages ^{11, 12}		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Fonds propres statutaires avant UB	8055	9335	10 281	20 402	23 888	23 173
Part des fonds propres dans la somme du bilan	2,57%	2,96%	3,20%	14,91%	16,13%	15,64%
Résultat annuel	1611	1689	1949	2477	4444	5981

En chiffres absolus, les fonds propres statutaires des assureurs-vie ont augmenté de façon constante durant ces trois dernières années. Leur dotation en fonds propres s'est également améliorée par rapport à la somme du bilan. La branche a donc renforcé sa base de capital propre au cours des trois dernières années et les résultats annuels n'ont cessé de s'améliorer durant la même période.

Chez les assureurs dommages, la part de fonds propres par rapport à la somme du bilan est plus élevée, l'ampleur des sinistres possibles entraînant une volatilité plus importante.

¹¹ Sans les succursales de sociétés étrangères

¹² Sans les caisses maladie

¹³ Sont compris notamment les prêts sur police et les avances sur prestations d'assurance, les dépôts à terme et autres placements similaires, les dépôts auprès des institutions d'assurance cédantes et les autres placements de capitaux.

1.5.5 Solvabilité I¹⁴

(Chiffres en % ou en millions CHF)	Assureurs-vie			Assureurs dommages		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Marge de solvabilité disponible	27'736	28'602	27'501	24'081	25'853	23'553
-Marge de solvabilité exigée	-11'291	-11'409	-11'461	-7'591	-7'805	-8'546
Excédent de couverture	16'445	17'193	16'040	16'490	18'048	15'007
Quotient de solvabilité ¹⁵	245.65%	250.70%	239.95%	317.23%	331.24%	275.60%

Les assureurs-vie satisfont largement à l'exigence légale de couvrir la marge de solvabilité exigée. Le recul de la marge de solvabilité disponible en 2007 s'explique notamment par la chute des cours boursiers, et donc la diminution des réserves latentes sur les placements en actions qui peuvent être prises en compte dans la marge de solvabilité, et par le fait que les réserves latentes sur les titres à revenu fixe ne peuvent plus être prises en considération lorsque les placements ont été effectués après le 1^{er} janvier 2006 (les placements effectués avant cette date sont pris en compte de manière réduite seulement).

La dotation en fonds propres des assureurs dommages est traditionnellement inférieure à celle des assureurs-vie. Dans le cas des premiers, divers événements exceptionnels, dont la restructuration du capital d'un grand prestataire, ont contribué au recul de la marge de solvabilité disponible, en sus des facteurs déjà mentionnés à propos des assureurs-vie.

Il est utile de préciser à cet égard que tous les éléments disponibles des fonds propres ne sont pas toujours inclus dans la marge de solvabilité disponible. Les entreprises d'assurance ont en effet la possibilité de demander, à certaines conditions, l'imputation d'autres éléments.

1.5.6 Primes brutes acquises

(Chiffres en millions CHF)	Affaires vie directes ¹⁶			Affaires dommages directes ^{16,17}		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Primes brutes acquises	36'024	34'272	35'702	47'491	49'014	47'000

Après une diminution marquée en 2006, les entreprises ont à nouveau vu leurs primes brutes acquises augmenter sensiblement en 2007 dans les affaires vie directes.

Dans les affaires dommages directes en revanche, les primes brutes acquises se sont globalement tassées, pour rester - même en termes nominaux, c'est-à-dire en francs suisses -, en dessous des chiffres de 2005. De nombreux indices laissent à penser que cette baisse des recettes de primes est due en particulier à la rude concurrence qui prévaut sur le marché.

¹⁴ Sans les succursales de sociétés étrangères et sans les caisses maladie

¹⁵ Marge de solvabilité disponible en % de la marge de solvabilité exigée

¹⁶ Y compris succursales d'entreprises étrangères

¹⁷ Y compris caisses maladie

1.5.7 Autres chiffres indicatifs des assureurs dommages et des assureurs-vie

Assureurs dommages^{18, 19}	2005	2006	2007
Claims ratio brut	74.72%	63.29%	67.07%
Cost ratio	22.69%	23.81%	25.17%
Combined ratio	97.41%	87.10%	92.24%

Les chiffres ci-dessus comprennent les affaires dommages directes et indirectes, hors réassurance-vie active, laquelle peut également être pratiquée par les assureurs-vie.

L'augmentation du Combined ratio, en 2007, s'est principalement effectuée à la faveur du renforcement des provisions pour sinistres par rapport à l'exercice précédent (cf. également à ce sujet le commentaire concernant provisions techniques des assureurs dommages), allié à une diminution parallèle des recettes de primes.

Le Cost ratio a légèrement progressé sous le double effet de la hausse des frais d'exploitation en termes absolus et de la baisse des primes par rapport à 2006.

L'évolution du Combined ratio et, bien plus encore, celle du Cost ratio donnent des indications sur la capacité de rendement du secteur. D'une manière générale, un Combined ratio de 92,24 % est considéré comme relativement positif au cours d'une année marquée par un nombre globalement faible de dommages importants.

Assureurs-vie¹⁸	2005	2006	2007
Cost ratio brut	11.43%	11.34%	11.12%

Le Cost ratio comprend tous les éléments de primes et de coûts correspondants de l'assurance-vie et de l'assurance dommages directe et indirecte des assureurs-vie.

Le Cost ratio a eu tendance à diminuer ces trois dernières années. Partant, la capacité de rendement des activités opérationnelles s'est renforcée.

1.6 Ratios SST (Test pilote du SST 2007)

	2007	2007	2006	2006
	Participants	SST Ratio < 100 %	Participants	SST Ratio < 100 %
Assureurs-vie	14	3	15	8
Assureurs dommage	29	1	17	0
Assureurs-maladie	13	0	12	0
Total	56	4	44	8

La solvabilité des entreprises assujetties s'est sensiblement améliorée entre 2006 et 2007. Alors qu'en 2006, huit entreprises assurances sur 44 (18%) affichaient un ratio SST inférieur à 100% dans les tests pilotes, c'est-à-dire que le capital requis est inférieur au capital cible, ils n'étaient plus que quatre sur 56 (7%) entreprises d'assurance à posséder,

¹⁸ Sans les succursales de sociétés étrangères

¹⁹ Sans les caisses maladie

un an plus tard, un ratio SST inférieur à 100% par rapport au capital cible SST. Ce redressement est imputable, d'une part, au relèvement des taux d'intérêt entre 2006 et 2007, qui a eu un effet favorable sur les assureurs-vie; et d'autre part aux mesures ciblées engagées par l'OFAP et les entreprises sur la base de l'analyse du SST 2006, qui ont permis d'accroître le taux de couverture des différentes entreprises.

Les assureurs dommages qui possédaient déjà sur l'ensemble un niveau confortable de fonds propres en 2006 ont vu leur ratio SST encore progresser. Les assureurs-vie ont pu, eux aussi, améliorer ce ratio.

Le SST consiste à soumettre la totalité des entreprises à un certain nombre de scénarios de risque de marché et de tests de stress. Au nombre de sept, les scénarios de risque correspondent à des événements historiques déterminés. Les tests de stress reposent sur deux scénarios extrêmes en ce qui concerne les taux d'intérêt et l'évolution du cours des actions.

Chez les assureurs dommages, tous les scénarios et tous les tests de stress ont permis, l'an dernier, aux entreprises d'atteindre le ratio SST de 100%, grâce en particulier à la capitalisation confortable de l'ensemble des participants. Côté assureurs-vie, aucun des acteurs n'a réussi, dans cinq des sept scénarios et dans les deux tests de stress, à atteindre capital cible en 2007. Cet échec provient de la moins bonne capitalisation des assureurs-vie, ainsi que de la plus grande exposition, par rapport aux assureurs dommages, de leur dotation en fonds propres aux facteurs de risque de marché et notamment aux taux d'intérêt.

Les assureurs dommages comme les assureurs-vie affichent une faible proportion d'actions, à hauteur respectivement de 7% et 5% en moyenne. Cette prudence tient non seulement aux événements dramatiques des années 2001 et 2002, mais aussi à la nouvelle prise de conscience des entreprises quant aux risques liés à une trop forte part d'actions, opérée grâce à la réalisation régulière d'un test de solvabilité basé sur les risques tel que le SST.

Le test pilote 2007 confirme schématiquement les constats des années précédentes:

- le besoin en fonds propres des assureurs-vie dépend du risque de marché, notamment du risque d'intérêt;
- pour les assureurs-vie, le risque de marché et le risque actuariel sont déterminants;
- le risque de crédit revêt une importance moindre tant pour les assureurs-vie que pour les assureurs dommages;
- le profil de risque des entreprises d'assurance diverge ainsi notablement de celui des banques.

2. Les groupes d'assurance assujettis à la surveillance en Suisse (surveillance des groupes)

2.1 Remarques générales

Concernant les groupes d'assurance, la loi sur la surveillance des assurances (LSA) opère une distinction entre les groupes proprement dits et les conglomerats. Conformément à l'art. 64 LSA, deux entreprises ou plus forment un groupe d'assurance si les conditions suivantes sont remplies:

- l'une d'entre elles au moins est une entreprise d'assurance;
- l'activité qu'elles exercent globalement dans le domaine de l'assurance est prédominante; et si
- elles forment une unité économique ou sont liées entre elles sur la base de facteurs d'influence ou d'un contrôle.

L'autorité de surveillance peut assujettir à la surveillance un groupe d'assurance dont une entreprise au minimum est domiciliée en Suisse et s'il est effectivement dirigé à partir de la Suisse. Elle peut également assujettir à la surveillance des groupes un groupe dirigé à partir de l'étranger pour autant qu'il possède une filiale suisse et qu'il ne soit pas assujetti à une surveillance équivalente à l'étranger.

La surveillance des groupes n'apportant pas systématiquement d'avantage substantiel, l'OFAP se fonde sur le caractère international et la complexité du groupe, entre autres critères d'assujettissement.

Conformément à l'art. 72 LSA, deux entreprises ou plus forment un conglomerat d'assurance si les conditions suivantes sont remplies:

- l'une d'entre elles au moins est une entreprise d'assurance;
- l'une d'entre elles au moins est une banque ou un négociant en valeurs mobilières ayant une importance économique notable;
- l'activité qu'elles exercent globalement dans le domaine de l'assurance est prédominante; et si
- elles forment une unité économique ou sont liées entre elles sur la base de facteurs d'influence ou d'un contrôle.

En l'occurrence, le critère de l'importance du secteur financier vient s'ajouter aux conditions d'assujettissement décrites ci avant pour la surveillance des groupes.

Au cours de l'exercice sous revue, les groupes d'assurance suivants étaient assujettis à la surveillance des groupes:

- Bâloise (surveillance des groupes et des conglomerats),
- Helvetia (surveillance des groupes),
- Mobilière (surveillance des groupes),
- Nationale Suisse (surveillance des groupes),
- Paris Re (surveillance des groupes),
- Swiss Life (surveillance des groupes et des conglomerats),
- Swiss Re (surveillance des groupes et des conglomerats),
- Vaudoise (surveillance des groupes),

- Zurich Financial Services (surveillance des groupes et des conglomérats).

L'année 2007 a vu s'opérer un certain nombre de changements au sein des groupes d'assurance assujettis à la surveillance. Avec la vente de Winterthur Assurances à AXA Assurances en 2006, la surveillance du groupe Winterthur a été transmise à l'autorité de surveillance française. L'OFAP surveille les différentes sociétés en Suisse.

Par suite du transfert du siège central du groupe des Bermudes en Suisse, Paris Re a intégré la surveillance des groupes suisse.

En outre, la vente de la Banque du Gothard, ou plus précisément la réalisation de cette opération a rendu caduc le motif d'assujettissement de Swiss Life à la surveillance des conglomérats. Désormais, cette dernière sera soumise uniquement à la surveillance des groupes.

A titre informatif, il convient de préciser encore que la direction du groupe Converium n'est plus située en Suisse, du fait de la reprise de Converium Holding SA par le groupe français Scor. La condition essentielle à l'assujettissement à la surveillance des groupes suisse a ainsi disparu.

2.2 Normes internationales de présentation des comptes

Les chiffres annoncés par les groupes et conglomérats d'assurances reposent pour l'essentiel sur les rapports annuels consolidés et audités des différents groupes. Ils diffèrent entre eux non seulement en ce qui concerne les normes comptables utilisées (IFRS, US GAAP ou également Swiss GAAP RPC), mais aussi du point de vue de la présentation de leurs comptes annuels admise dans le cadre desdites règles.

Groupes	Norme
Bâloise	IFRS
Helvetia	IFRS
Mobilière	Swiss GAAP RPC
Nationale Suisse	Swiss GAAP RPC
Paris Re	IFRS
Swiss Life	IFRS
Swiss Re	US GAAP
Vaudoise	Swiss GAAP RPC
ZFS	IFRS

A cause de cette disparité, la présentation synthétique des chiffres clés pour l'ensemble des groupes n'aurait que peu de valeur significative. C'est pourquoi, les tableaux ci-après présentent les principaux chiffres par groupe.

De plus, les groupes d'assurance sont soumis à diverses exigences réglementaires, en fonction du pays ou du domaine d'activité, susceptibles d'exercer un impact considérable sur le profil de leurs chiffres financiers. Toute comparaison directe entre les groupes doit donc s'effectuer avec circonspection. Les variations (dans le temps) des chiffres d'un groupe donné sont en revanche nettement plus significatives.

Assujettie à la surveillance des groupes suisse depuis le 8 mai 2008 seulement, Paris Re n'est indiquée qu'avec les chiffres 2007 (aucune valeur précédente).

2.3 Solvabilité I et préparatifs en vue du SST

A l'instar de la surveillance individuelle, la vérification de la dotation en fonds propres assurée par la surveillance dans l'ensemble du groupe constitue un élément capital de l'appréciation de la solvabilité. Les prescriptions concernant le calcul de la solvabilité I dans le secteur de l'assurance s'appuient étroitement sur les prescriptions de la surveillance individuelle suisse et des directives correspondantes de l'UE. Pour les conglomérats d'assurance, ce sont les règles du secteur financier qui interviennent. La somme des exigences relatives au secteur de l'assurance et au secteur financier est mise en relation avec les fonds propres présents et pouvant être pris en compte de l'entreprise dans son ensemble.

Les neuf groupes soumis à la surveillance remplissent tous les exigences minimales de 100% fixées pour la solvabilité I. A fin 2007, les quotients de solvabilité affichaient les ordres de grandeur suivants:

Quotient de solvabilité	< 150%	150% - 200%	> 200%
Nombre de groupes	0	4	5

Cet indice ne reflète qu'insuffisamment le profil de risque des divers groupes. En raison des nouvelles prescriptions du droit de surveillance, les groupes d'assurance sont en train de développer des modèles basés sur les risques (modèles internes) s'appliquant à l'ensemble du groupe selon le Test suisse de solvabilité SST (Solvabilité II) et de vérifier leur pertinence par le biais de tests pilotes. Dans le cas des conglomérats, pour une observation basée sur le risque, il faut également prendre en considération les risques du domaine bancaire (Bâle II), en plus de ceux qui se rapportent au domaine de l'assurance. L'intégralité des fonds propres exigibles (capital cible) est mise en relation avec les fonds propres pouvant être pris en considération (capital porteur de risque). L'application d'un SST deviendra obligatoire à partir de 2008 pour les groupes et les conglomérats. Les exigences en fonds propres qui en découleront devront être satisfaites avant 2011.

2.4 Aperçu des divers chiffres indicatifs

Groupes	(Chiffres en millions CHF)	2005	2006	2007
	Somme du bilan			
Bâloise		61'315	64'033	66'996
Helvetia		30'645	31'810	32'545
Mobilière		12'856	13'384	13'615
Nationale Suisse		7'052	7'304	7'410
Paris Re				7'714
Swiss Life		177'597	186'950	179'757
Swiss Re		221'299	291'300	307'287
Vaudoise		6'936	8'035	8'964
ZFS		446'046	456'858	441'321
	Fonds propres affichés			
Bâloise		4'391	4'987	4'866
Helvetia		2'481	2'738	2'851
Mobilière		2'201	2'524	2'746
Nationale Suisse		559	650	592
Paris Re				2'780
Swiss Life		7'953	7'851	7'334
Swiss Re		24'393	30'884	31'867
Vaudoise		390	443	531
ZFS		30'523	31'822	33'072
	Résultat annuel affiché			
Bâloise		404	707	814
Helvetia		302	424	402
Mobilière		272	309	341
Nationale Suisse		24	64	88
Paris Re				98
Swiss Life		874	954	1'368
Swiss Re		2'304	4'560	4'162
Vaudoise		44	45	88
ZFS		3'998	5'789	6'745
	Combined ratio (en %) ²⁰			
Bâloise		100.0%	94.0%	95.1%
Helvetia		94.0%	94.1%	94.5%
Mobilière		101.0%	91.3%	94.6%
Nationale Suisse		103.0%	99.0%	101.9%
Paris Re				90.8%
Swiss Life		101.9%	102.2%	99.7%
Swiss Re		114.1%	90.5%	90.2%
Vaudoise		105.0%	103.3%	93.4%
ZFS		100.8%	93.9%	95.6%
	Primes brutes acquises			
Bâloise		6'835	6'707	6'880
Helvetia		5'182	5'227	5'449
Mobilière		2'599	2'686	2'737
Nationale Suisse		1'725	1'725	1'856
Paris Re				1'585
Swiss Life		14'146	12'892	13'951
Swiss Re		29'321	32'605	34'624
Vaudoise		1'983	1'872	1'818
ZFS		58'212	58'195	56'913

²⁰ Chiffres nets

Le tableau montre les indices les plus importants des groupes soumis à la surveillance suisse sous la forme d'une comparaison sur trois ans.

La somme du bilan représente le critère permettant d'apprécier la taille d'un groupe et ainsi son importance pour la place financière suisse. Au cours de l'exercice écoulé, Swiss Re et ZFS affichent un total du bilan dépassant 300 milliards de francs. Ces deux grands groupes disposent d'un vaste réseau de filiales, succursales et représentations à travers le monde. Les autres groupes se limitent essentiellement à l'Europe continentale, voire à la Suisse, à l'exception de Paris Re qui est aussi active au plan mondial de par son activité de réassurance.

Les conglomérats suisses n'ont pas étendu leurs activités dans le secteur financier (banques, négociants en valeurs mobilières et sociétés participant à ce domaine) ces trois dernières années. Aucun des conglomérats n'affiche une part du secteur financier supérieure à 10% de la somme du bilan.

Les tableaux ci-après présentent les différents indices de manière plus détaillée.

2.5 Tendances et évolutions sur trois ans

2.5.1 Provisions techniques

Groupes	(Chiffres en millions CHF)	2005	2006	2007
	Provisions techniques brutes de l'assurance dommages			
Bâloise		5'758	5'911	6'150
Helvetia		3'500	3'638	3'823
Mobilière		4'525	4'613	4'754
Nationale Suisse		2'048	2'099	1'897
Paris Re				4'474
Swiss Life		1'583	1'633	1'427
Swiss Re		59'104	80'391	73'171
Vaudoise		1'913	1'988	2'011
ZFS		90'229	91'234	90'603
	Provisions techniques brutes de l'assurance-vie			
Bâloise		39'158	40'611	41'662
Helvetia		20'971	21'900	22'557
Mobilière		5'719	5'575	5'489
Nationale Suisse		4'007	4'040	4'283
Paris Re				0
Swiss Life		137'669	152'167	144'479
Swiss Re		77'851	102'353	106'723
Vaudoise		4'269	5'155	5'953
ZFS		160'256	168'950	165'600

Le tableau ci-dessus indique l'évolution des provisions techniques dans l'assurance dommages et l'assurance-vie. Considérant les provisions techniques au niveau des groupes, il convient de rappeler qu'elles correspondent à la somme des provisions des différentes sociétés et que ces provisions sont elles-mêmes soumises aux exigences (réglementaires) attachées aux secteurs et aux pays respectifs.

2.5.2 Chiffres clés indicatifs concernant les activités de placement

Groupes				
	(Chiffres en millions CHF)	2005	2006	2007
	Placement des capitaux			
Bâloise		56'601	59'532	61'948
Helvetia		27'783	28'928	29'382
Mobilière		12'186	12'797	12'968
Nationale Suisse		6'359	6'493	6'290
Paris Re				6'301
Swiss Life		165'914	175'821	167'853
Swiss Re		130'601	204'238	227'812
Vaudoise		6'662	7'725	8'623
ZFS		364'197	377'894	357'838
	Résultat des placements			
Bâloise		2'654	2'591	1'730
Helvetia		1'302	1'109	1'040
Mobilière		580	426	358
Nationale Suisse		275	246	321
Paris Re				253
Swiss Life		7'059	6'682	6'532
Swiss Re		6'137	7'991	10'692
Vaudoise		347	283	282
ZFS		30'401	25'626	19'531
	Rendement des placements de capitaux (en %)			
Bâloise		4.7%	4.4%	2.8%
Helvetia		4.7%	3.8%	3.5%
Mobilière		4.8%	3.3%	2.8%
Nationale Suisse		4.3%	3.8%	5.1%
Paris Re				4.0%
Swiss Life		4.3%	3.8%	3.9%
Swiss Re		4.7%	3.9%	4.7%
Vaudoise		5.2%	3.7%	3.3%
ZFS		8.3%	6.8%	5.5%

Les résultats des placements publiés par les groupes dans leur rapport annuel diffèrent en partie les uns des autres de par leur contenu et leur forme. Ainsi, les facteurs influant sur les taux de change ou les plus-values et moins-values non réalisées sont traités de manière hétérogène. La comparaison entre groupes s'en trouve grandement compliquée. La majorité d'entre eux accuse toutefois un recul du résultat de leurs placements à cause de l'évolution défavorable des marchés financiers. Font exception, d'une part, Swiss Re, qui annonce pour 2007 une nouvelle progression de ses placements et un net renforcement des rendements sur ces derniers, et d'autre part, Nationale Suisse, qui peut se targuer d'un rendement en forte hausse.

Le rendement sur placements présenté ici résulte de la division des rendements du capital par les placements détenus en fin d'année. Simple, ce chiffre constitue un bon indicateur de la performance financière des produits réalisés par rapport au niveau des placements à la fin de l'année.

Groupes	Répartition des placements (en %)	2005	2006	2007
	Terrains et constructions			
Bâloise		9.9%	8.9%	8.5%
Helvetia		14.0%	13.4%	13.5%
Mobilière		7.5%	7.5%	7.8%
Nationale Suisse		24.7%	24.9%	25.8%
Paris Re				0.0%
Swiss Life		6.9%	6.7%	7.4%
Swiss Re		1.3%	2.1%	1.2%
Vaudoise		11.5%	10.1%	9.8%
ZFS		4.6%	4.9%	4.9%
	Participations			
Bâloise		0.3%	0.3%	0.3%
Helvetia		0.2%	0.2%	0.2%
Mobilière		0.7%	0.7%	0.7%
Nationale Suisse		0.3%	0.3%	0.8%
Paris Re				0.1%
Swiss Life		0.0%	0.0%	0.0%
Swiss Re		0.0%	0.0%	0.0%
Vaudoise		0.2%	0.2%	0.2%
ZFS		0.2%	0.0%	0.1%
	Actions, autres titres à revenu variable et parts de fonds de placement			
Bâloise		13.6%	14.6%	16.1%
Helvetia		13.4%	14.2%	14.5%
Mobilière		29.2%	26.6%	28.5%
Nationale Suisse		11.3%	12.1%	13.6%
Paris Re				8.4%
Swiss Life		9.0%	10.0%	12.2%
Swiss Re		15.0%	16.3%	14.4%
Vaudoise		29.9%	37.7%	45.6%
ZFS		32.6%	35.2%	37.6%
	Placements à revenu fixe			
Bâloise		37.9%	41.2%	39.2%
Helvetia		51.0%	50.9%	52.1%
Mobilière		47.3%	51.7%	49.9%
Nationale Suisse		53.0%	53.3%	54.9%
Paris Re				65.8%
Swiss Life		50.3%	54.0%	50.4%
Swiss Re		71.8%	67.5%	70.1%
Vaudoise		31.4%	30.2%	27.9%
ZFS		45.2%	43.7%	42.4%
	Prêts hypothécaires			
Bâloise		17.4%	16.7%	16.5%
Helvetia		10.9%	10.7%	10.5%
Mobilière		3.9%	3.7%	3.5%
Nationale Suisse		7.1%	6.7%	2.2%
Paris Re				0.0%
Swiss Life		5.2%	4.7%	4.7%
Swiss Re		4.5%	3.2%	2.7%
Vaudoise		2.7%	2.2%	1.8%
ZFS		3.4%	3.5%	4.0%

	Prêts et créances inscrites dans des livres de dettes publiques			
Bâloise		13.8%	13.2%	13.2%
Helvetia		7.0%	6.7%	6.6%
Mobilière		3.9%	4.1%	4.4%
Nationale Suisse		0.1%	0.1%	0.1%
Paris Re				0.1%
Swiss Life		13.1%	11.7%	11.2%
Swiss Re		1.1%	0.8%	0.6%
Vaudoise		17.8%	14.7%	12.6%
ZFS		4.3%	4.1%	4.1%
	Autres placements de capitaux			
Bâloise		7.2%	5.1%	6.2%
Helvetia		3.6%	3.8%	2.5%
Mobilière		7.4%	5.8%	5.2%
Nationale Suisse		3.6%	2.5%	2.6%
Paris Re				25.6%
Swiss Life		15.5%	12.9%	14.1%
Swiss Re		6.3%	10.2%	11.1%
Vaudoise		6.6%	5.0%	2.1%
ZFS		9.8%	8.6%	6.9%

La répartition des placements de capitaux à fin 2007 entre les principales catégories de placement n'a pas fondamentalement changé par rapport à l'exercice précédent.

La majorité des groupes continue à investir essentiellement dans des placements à revenu fixe. Les actions et les parts de fonds de placement représentent une autre catégorie importante. Le tableau ci-dessus comprend les placements de capitaux dans lesquels le client supporte lui-même le risque. Il s'agit notamment de montants provenant de l'assurance-vie liée à des participations et de produits en unité de compte («unit linked»).

Si seuls les titres détenus à ses propres risques étaient pris en considération, la part d'actions se situerait entre 8% et 20% de la répartition des placements, la majeure partie étant investie dans des parts de fonds de placement.

2.5.3 Chiffres indicatifs concernant les fonds propres

Groupes				
	(Chiffres en millions CHF)	2005	2006	2007
	Fonds propres affichés			
Bâloise		4'391	4'987	4'866
Helvetia		2'481	2'738	2'851
Mobilière		2'201	2'524	2'746
Nationale Suisse		559	650	592
Paris Re				2'780
Swiss Life		7'953	7'851	7'334
Swiss Re		24'393	30'884	31'867
Vaudoise		390	443	531
ZFS		30'523	31'822	33'072

	Part des fonds propres dans la somme du bilan (en %)			
Bâloise		7.2%	7.8%	7.3%
Helvetia		8.1%	8.6%	8.8%
Mobilière		17.1%	18.9%	20.2%
Nationale Suisse		7.9%	8.9%	8.0%
Paris Re				36.0%
Swiss Life		4.5%	4.2%	4.1%
Swiss Re		11.0%	10.6%	10.4%
Vaudoise		5.6%	5.5%	5.9%
ZFS		6.8%	7.0%	7.5%
	Résultat annuel affiché			
Bâloise		404	707	814
Helvetia		302	424	402
Mobilière		272	309	341
Nationale Suisse		24	64	88
Paris Re				98
Swiss Life		874	954	1'368
Swiss Re		2'304	4'560	4'162
Vaudoise		44	45	88
ZFS		3'998	5'789	6'745
	Rendement des fonds propres affichés (ROE) (en %)			
Bâloise		9.2%	14.2%	16.7%
Helvetia		12.2%	15.5%	14.1%
Mobilière		12.4%	12.2%	12.4%
Nationale Suisse		4.3%	9.8%	14.9%
Paris Re				3.5%
Swiss Life		11.0%	12.2%	18.7%
Swiss Re		9.4%	14.8%	13.1%
Vaudoise		11.3%	10.2%	16.6%
ZFS		13.1%	18.2%	20.4%

En 2007, les groupes suisses ont enregistré des résultats annuels tout à fait positifs. Pour la plupart d'entre eux, ils se sont même améliorés par rapport à l'exercice précédent.

La part des fonds propres dans la somme du bilan donne une indication essentielle pour l'appréciation du degré d'autofinancement au fil du temps. La large fourchette que l'on constate dépend non seulement du type d'affaires d'assurance (part de l'assurance-vie, de l'assurance dommages ou de la réassurance dans les activités), mais aussi de la taille du groupe, de sa politique en matière de constitution de réserves et de sa forme juridique.

Le rendement des fonds propres est un autre indicatif essentiel important. Les chiffres du tableau ci-dessus sont calculés sur le résultat à la fin de l'année, soit le bénéfice annuel exprimé en un pourcentage des fonds propres au 31.12.2007. Hors effets particuliers, le rendement des fonds propres de Paris Re atteindrait 13,3%.

Groupes		2005	2006	2007
	Claims ratio (en %) ²¹			
Bâloise		68.3%	61.6%	61.6%
Helvetia		62.1%	61.5%	61.6%
Mobilière		74.9%	65.2%	67.3%
Nationale Suisse		73.1%	68.3%	69.7%
Paris Re				61.4%
Swiss Life		73.7%	74.7%	73.1%
Swiss Re		89.3%	63.2%	62.2%
Vaudoise		75.1%	73.9%	64.8%
ZFS		76.4%	70.1%	70.5%
	Cost ratio (en %) ²¹			
Bâloise		31.3%	31.6%	33.0%
Helvetia		31.9%	32.6%	32.9%
Mobilière		24.6%	24.4%	25.7%
Nationale Suisse		29.8%	30.6%	32.2%
Paris Re				29.4%
Swiss Life		28.1%	27.4%	26.6%
Swiss Re		24.8%	27.3%	28.0%
Vaudoise		29.9%	29.4%	28.6%
ZFS		24.4%	23.8%	25.1%
	Combined ratio (en %) ²¹			
Bâloise		100.0%	94.0%	95.1%
Helvetia		94.0%	94.1%	94.5%
Mobilière		101.0%	91.3%	94.6%
Nationale Suisse		103.0%	99.0%	101.9%
Paris Re				90.8%
Swiss Life		101.9%	102.2%	99.7%
Swiss Re		114.1%	90.5%	90.2%
Vaudoise		105.0%	103.3%	93.4%
ZFS		100.8%	93.9%	95.6%

Malgré quelques événements naturels au cours de l'exercice sous revue, tels que la tempête hivernale Kyrill et les inondations en Europe, les conséquences financières des dommages sont demeurées limitées et le Claims ratio est resté à un niveau relativement faible.

En plus des améliorations de la gestion des coûts, le Cost ratio reflète les coûts augmentés d'acquisition et de projets ainsi que les coûts de restructuration, dans le cas des grands groupes.

²¹ Chiffres nets

2.5.4 Primes brutes acquises

Groupes	(Chiffres en millions CHF)	2005	2006	2007
	Primes brutes acquises dans l'assurance dommages			
Bâloise		3'051	3'055	3'202
Helvetia		2'389	2'396	2'554
Mobilière		1'944	2'009	2'048
Nationale Suisse		1'192	1'218	1'227
Paris Re				1'585
Swiss Life		909	570	572
Swiss Re		18'206	19'895	20'375
Vaudoise		627	686	684
ZFS		41'549	42'759	42'739
	Primes brutes acquises dans l'assurance-vie			
Bâloise		3'784	3'651	3'678
Helvetia		2'794	2'832	2'895
Mobilière		655	677	689
Nationale Suisse		532	507	629
Paris Re				0
Swiss Life		13'237	12'322	13'379
Swiss Re		11'115	12'710	14'249
Vaudoise		1'355	1'186	1'133
ZFS		13'105	12'849	11'557

Le volume d'affaires (primes brutes) est resté relativement constant en dépit de la concurrence de plus en plus dure sur le marché de l'assurance dommages. Il existe des différences en fonction des pays.

Dans l'assurance-vie, la situation actuelle sur les marchés financiers grève lourdement les produits vie individuelle traditionnels. Les assurances-vie liées à des participations, pour leur part, connaissent une nette progression.

3. Annexes relatives à la surveillance individuelle

Annexe I: Entreprises d'assurances surveillées

Type d'entreprise d'assurance	Entreprises d'assurance domiciliées en Suisse	Succursales d'entreprises d'assurance étrangères	Total
	31.12.07	31.12.07	31.12.07
Assureurs dommages	78	39	117
Assureurs-vie	22	4	26
Réassureurs	25		25
Captives	46		46
Total intermédiaire	171	43	214
Caisses-maladie qui pratiquent l'assurance-maladie complémentaire	46		46
Total des entreprises d'assurance et caisses-maladie surveillées	217	43	260

Annexe II: Définitions

Claims Ratio

Montants (bruts) payés pour les sinistres par rapport aux primes brutes acquises (taux de sinistralité brut)

Cost ratio

Dépenses pour propre compte pour l'exploitation de l'assurance et dépenses pour la gestion des placements de capitaux par rapport aux primes brutes acquises (taux de frais d'exploitation)

Combined ratio

Somme du Claims Ratio et du Cost Ratio

Affaires suisses

Affaires réalisées en Suisse

Rendement des placements de capitaux

Résultat des placements en % du portefeuille moyen des placements ((état initial du portefeuille + état final)/ 2)

Rendement des fonds propres affichés

Résultat annuel en % des fonds propres moyens ((état initial du portefeuille + état final)/ 2)

UB

Utilisation des bénéfices

LSA

Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance (loi sur la surveillance des assurances)